

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 07/2011

**concernant la création du
Mémorial de la Chapelle St-Leodegarus**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission:
le mercredi 2 mars 2011 à 19.00h

en salle du rez à la Maison communale
route des Deux-Villages 23

SOMMAIRE

1. Objet du préavis	3
2. Historique	3
3. Présentation du projet	4
4. Mise à l'enquête	6
5. Appels d'offres	6
6. Impact financier	7
7. Conclusions du préavis	8

St-Légier-La Chiésaz, le 21 février 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 225'000.- pour financer les travaux nécessaires à création du mémorial de la Chapelle de St-Leodegarus et de la documentation associée sous forme d'une brochure d'information historique.

2. Historique

La parcelle no 2004 est une donation effectuée en 2005 par M. André Guex à la Commune de St-Légier-La Chiésaz avec la condition d'y voir se réaliser un Mémorial en l'honneur de la Chapelle dont l'emplacement était sensé se trouver dans ce secteur, sans que l'emplacement exact n'ait pu être déterminé à partir de divers plans d'époque établis à main levée.

Cette chapelle, érigée entre le XI^{ème} et XII^{ème} siècle en l'honneur du martyr Sanctus Leodegarus (616-678), évêque d'Autun, se trouvait selon divers documents d'archives dès le XIII^{ème} siècle « à portée de fusil de la Place ». Le nom de cette chapelle inspira celui de notre village, nom qui fut par la suite adopté par la baronnie en l'an 1300.

Afin de préciser les contours de ce Mémorial, la Municipalité nomma un petit groupe de travail composé 3 personnes, à savoir du donateur, de l'archiviste et d'un Municipal, qui entrepris ses travaux dès janvier 2007. Malgré les diverses fouilles infructueuses entreprises précédemment sur les parcelles voisines lors de constructions à la recherche de la défunte Chapelle, la Municipalité accéda à la demande du groupe de travail de procéder en premier lieu à des sondages considérés comme la dernière chance d'en trouver des traces.

Ces sondages effectués sous la conduite de la section Archéologie cantonale de la Division Monuments et Sites et Archéologie permirent effectivement de faire apparaître un important mur maçonné qui « peut être rattaché aux vestiges de l'ancienne chapelle qui a donné son nom à votre commune, bien qu'aucun vestiges de sol ou de sépultures n'ait été mis au jour. [...] Nos observations permettent de relever que l'état de conservation des vestiges n'autorise pas sans autre leur exposition en plein air ». Avant de refermer ces sondages, il fut décidé d'organiser une journée des portes ouvertes qui se déroula le samedi 1^{er} décembre 2007 et qui suscita un vif intérêt au sein de la population, puisque malgré un temps pluvieux, quelques 800 visiteurs répondirent présents.

Cette découverte que l'on peut sans autre qualifier de sensationnelle modifia de manière significative la conception du Mémorial telle qu'envisagée jusque là par le groupe de travail retraçant l'histoire de notre patronyme. Deux historiens furent ainsi mandatés pour effectuer des recherches complémentaires dans les archives cantonales sur l'histoire de cette chapelle.

Un architecte fut par la suite mandaté pour concrétiser le Mémorial qui est l'objet du présent projet.

3. Présentation du projet

Le projet de mémorial se compose de deux éléments étroitement liés, à savoir :

- L'aménagement d'un mémorial
- La mise en place de panneaux didactiques et l'édition d'une plaquette historique commémorative

3.1 Mémorial

Objectif : mise en valeur du vestige de la chapelle de St Leodegarus

1. Fouille de l'ensemble du vestige restant par des archéologues.
2. Aménagement d'un jardin public mettant en valeur le vestige.

Fouilles : par des archéologues selon le cahier des charges de l'archéologue cantonal.

Documentation complétant les recherches historiques. Le vestige ne peut être conservé tel quel à l'air libre. Il faudra donc remblayer et l'enfouir pour le protéger et le symboliser par l'aménagement extérieur.

Les résultats des recherches et recoupements effectués seront intégrés dans le Mémorial qui prévoit également la création d'une plaquette historique qui lui sera dédiée.

Aménagements : la parcelle est de très petite taille au milieu d'un quartier d'habitations de villas et petits immeubles. Il faut donc la distinguer et la protéger pour lui donner un caractère public.

Pour lui donner de l'importance malgré sa petite taille, il est prévu de la remplir par une végétation dense d'une hauteur à terme de 3.50m.

Dans ce volume végétal, un espace protégé sera dégagé autour du vestige.

Il sera donné à cet espace les proportions des chapelles rurales du haut moyen-âge, afin de suggérer au visiteur la chapelle disparue.

L'enceinte végétale sera constituée d'arbustes et de plantes indigènes rappelant les taillis de la campagne qui se trouvait en ce lieu. Refuge d'une petite faune, elle abritera diverses variétés d'oiseaux dont les chants apporteront un espace sonore.

Le vestige sera symbolisé par la trace du mur enterré, gravé sur un dallage au sol de la même pierre. Le gravage reproduira le dessin des relevés de l'archéologue. Un revêtement de gravier de la même pierre rappellera l'intérieur de la chapelle, alors qu'un gravier-gazon en signifiera l'extérieur.

3.2 Panneaux didactiques et plaquette commémorative

Des panneaux didactiques comprenant l'étude archéologique et historique compléteront l'aménagement. L'édition d'une plaquette permettra une meilleure compréhension du contexte historique de ce site.

Il est prévu de créer 4 panneaux didactiques de format A1 (84x60cm).

La plaquette sera au format A5, comprenant 4 pages de couverture et environ 40 pages intérieures y compris une quinzaine de plans et d'illustrations en couleurs selon le plan suivant :

Introduction (*env. 1 p. A4, sans illustrations*)

- La mémoire d'une église (historique de la recherche : raconter l'histoire de la redécouverte de l'église disparue, sous l'impulsion de M. Guex).

Les fouilles archéologiques (*env. 2 p. A4, sans illustrations*)

- Genèse
- Résultats d'après les dossiers de fouilles / Comparaison avec d'autres fouilles (cf. travaux de Jean Terrier)

Les documents historiques (*env. 3 p. A4, sans illustrations*)

- Présentation des documents (typologie : plan cadastraux, terriers, cartulaire, pouillés, actes divers, ...)
- Méthodologie (choix et méthode d'analyse des documents, toponymes/lieux dits : importance parce qu'ils conservent la mémoire de quelque chose qui ne se retrouve plus dans les documents, chronologie, ...)

Histoire d'une église (*env. 10 p. A4, sans illustrations*)

- Fondation (époque ? repères historiques sur l'histoire du village)
- Dédicace : qui est-ce saint Léger ? Autres églises dédiées à saint Léger en Suisse (romande).
- Église paroissiale (rapports avec La Chiésaz ?)
- Lieu de culte
- La Réforme
- Abandon et disparition

Conclusion (*env. 1 p. A4, sans illustrations*)

- Importance du lieu. Valeur historique et conservation du patrimoine.

Descriptif de l'aménagement réalisé comme mémorial

Annexes (*env. 10 p. A4, sans illustrations*)

- Chronologie
- Transcriptions de textes sur l'église (cartulaire, reconnaissances, compte des décimes, acte de 1461/1483, ...)
- Extraits de la vie de saint Léger.

Illustrations (à insérer dans le texte) :

- fouilles
- plans cadastraux
- cartes (voies de communications, paroisses)
- sources (terriers, cartulaire)
- représentations de saint Léger
- église saint Léger de Nendaz et/ou plans d'autres églises autour de l'an mil
- carte des églises en Suisse dédiées à saint Léger
- év. créer une carte retraçant l'évolution des frontières politiques du village de Saint-Légier avant et après la Réforme)
- si l'on retrouve : dessins/gravures/photos anciennes représentant le village et/ou la colline au-dessus du village
- photo aérienne actuelle du village.

4. Mise à l'enquête

Comme le projet prévoit des plantations dont la hauteur enfreint le code rural, les voisins concernés ont été informés en mai 2010 du souhait de la Commune d'inscrire à ses frais une servitude au registre foncier portant sur une dérogation au code rural. Sur les 8 propriétaires concernés, seul un co-propriétaire de la PPE située sur la parcelle no 1138 en a refusé l'acceptation, ceci « pour des questions de principe, car contraire à tout type de dérogation ». N'habitant pas St-Légier et ses coordonnées téléphoniques n'étant pas disponibles au contrôle des habitants de sa commune de domicile, plusieurs tentatives de prise de contact par courrier sont restées sans réponse. Des démarches complémentaires seront bien entendu entreprises en cas d'acceptation du présent préavis.

Le présent projet a ensuite fait l'objet d'une mise à l'enquête publique dans la période du 22 juin au 22 juillet 2010. Les trois voisins inquiets ayant déposé des observations ont été reçus par une délégation municipale qui a pu les rassurer, suite de quoi ces observations ont été retirées.

5. Appels d'offres

5.1 Fouilles archéologiques

- Entreprise Archeodonum SA, en Crausaz 10, 1124 Gollion
- motivation du choix : entreprise ayant déjà fait les premiers sondages et en collaboration étroite avec le service cantonal d'archéologie

Pour des raisons de calendrier, ces fouilles archéologiques ont été effectuées dans la période fin février - début mars 2011. A cette occasion, les deux pins présents sur cette parcelle ont été abattus afin de faciliter les fouilles, mais aussi pour profiter de la présence des machines de chantier pour effectuer les terrassements prévus dans le cadre du mémorial.

5.2 Paysagistes

Cinq entreprises paysagistes ont été invitées à répondre à un cahier des charges détaillé.

- une entreprise fribourgeoise propose le prix le plus bas de CHF 38'700.- HT
- suivent deux entreprises locales dans une fourchette de prix entre CHF 58'900.- et 61'620.-
- puis deux autres, locales également, avec des offres à respectivement CHF 73'100.- et 96'500.-

Après analyse détaillée, la première offre présente de trop nombreuses interrogations permettant de justifier l'importante différence de CHF 20'000.- par rapport à la seconde, si bien que de sérieux doutes doivent être émis soit quant à la qualité des prestations de cette entreprise, soit quant aux conditions sociales auxquelles sont soumis ses employés. Pour cette raison, c'est le montant de l'offre placée en 2ème rang qui est prise en compte dans le tableau des coûts.

5.3 Marbrier

- Proposition d'adjudication : Stoneline, rte de la Chaux 3, 1030 Bussigny
- motivation du choix : 1^{er} rang du comparatif avec plus de 40'000.- d'avance sur 2^e rang sur deux entreprises ayant déposé une offre

5.4 Graphiste

- Proposition d'adjudication : pixel factory, Av. Victor Ruffy 102, 1012 Lausanne
- motivation du choix : offre la plus économique sur 3 offres reçues

6. Impact financier

6.1 Coût des travaux

Descriptif des travaux		Montant
Fouilles archéologiques: préparation, 2 semaines sur place et rapport	CHF	26'000.00
Paysagiste y.c. entretien sur 2 ans pour les aménagements extérieurs	CHF	58'867.00
Marbrerie (Dallage en pierre naturelle gravée)	CHF	23'000.00
Graphisme (4 panneaux didactiques et 1'200 plaquettes)	CHF	9'500.00
Aménagement des supports pour panneaux didactiques	CHF	5'000.00
Maçonnerie (refection du mûr aval)	CHF	8'300.00
Frais secondaires, inscriptions RF et taxes	CHF	15'000.00
Honoraires d'architectes	CHF	31'524.51
Honoraires d'historienne pour la rédaction des panneaux et plaquettes	CHF	8'900.00
Honoraires de géomètre	CHF	3'000.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	18'909.15
<i>Sous-total HT</i>	CHF	<u>208'000.66</u>
TVA 8%	CHF	16'640.05
Total TTC, arrondi	CHF	<u>225'000.00</u>

6.2 Plan des investissements

Le plan des investissements 2011 prévoit un montant de CHF 150'000.- pour ce projet.

6.3 Frais d'entretien

Les frais d'entretien sont essentiellement ceux liés à l'entretien des aménagements extérieurs. Les frais d'entretien de CHF 16'666.- HT durant les 2 premières années sont intégrés à la garantie demandée au paysagiste sélectionné et, de ce fait, compris dans les coûts d'investissements.

Dès la 3^{ème} année, c'est notre service des parcs et jardins qui prendra en charge cet entretien estimé à 3 hommes-semaines par an, soit un coût interne de CHF 8'100.-.

6.4 Rentrées financières

S'agissant d'un mémorial public, son accès sera gratuit.

En ce qui concerne les plaquettes, la Municipalité propose de les vendre au public intéressé à un prix raisonnable de CHF 5.- à 10.- /pièce, mais tout de même assez dissuasif pour en éviter le gaspillage. Outre au greffe communal, la vente en sera confiée aux commerçants intéressés des alentours du mémorial (kiosque, restaurant).

7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Procéder aux démarches nécessaires à l'inscription des servitudes auprès du Registre Foncier ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 225'000.- TTC;
- ⇒ Financer les travaux par la trésorerie courante ;
- ⇒ Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

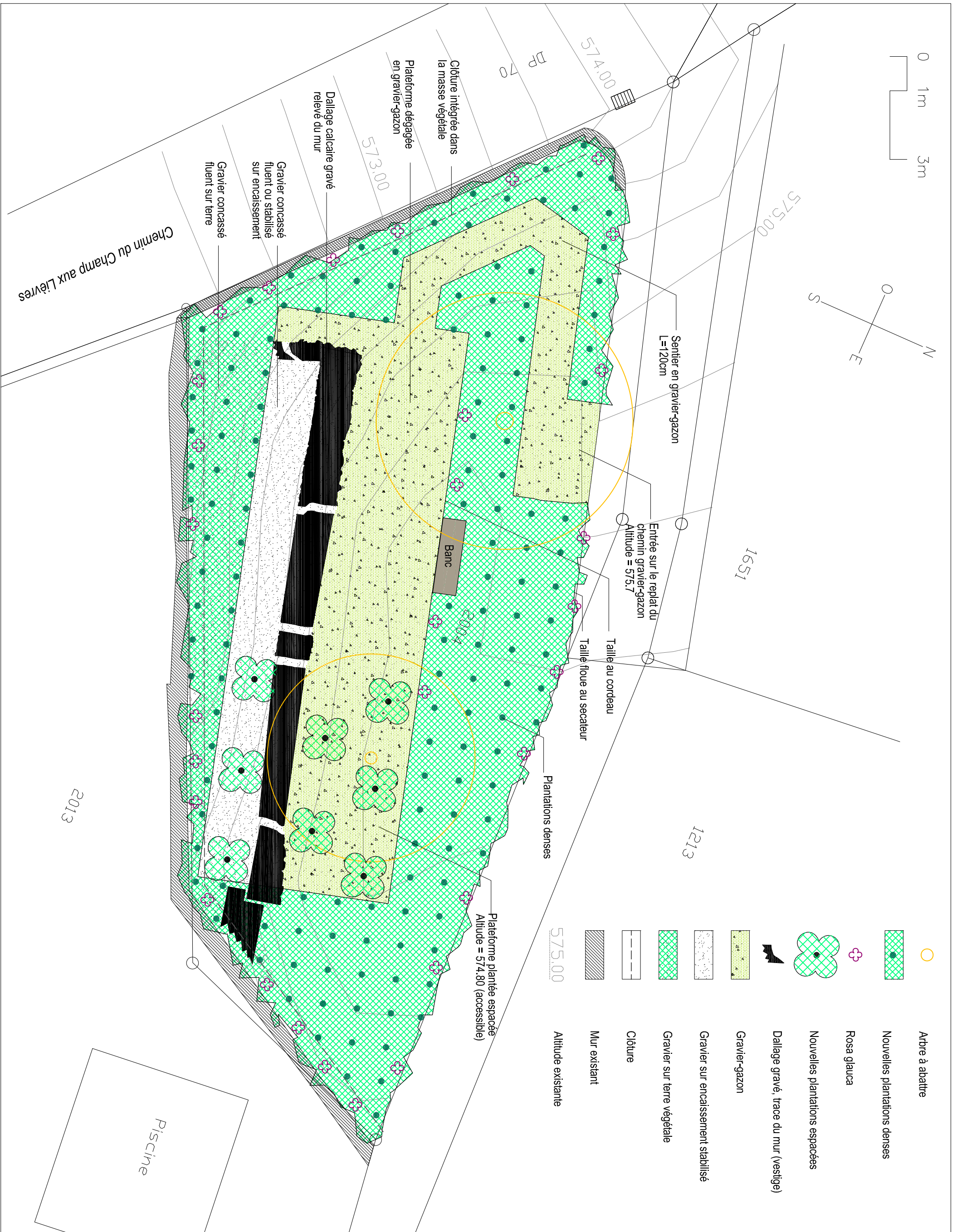
Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexe : Plan de soumission

Municipal délégué : M. Dominique Epp



J.-C. Dunant
Architecte EPFL

Rue de la Justice 1
CH-1096 Cully
T: +4121 799 15 60
info@jcdunant.ch

Prisca Lehmann
Historienne

9, route de Cottens
CH-1744 Chenens
T: 076 507.31.37
prisca.lehmann@unil.ch

Cécile A. Presset
Architecte paysagiste fsap

20 av. Jurigoz 1006 Lausanne
T+ F. 021.617.57.17
cpresset@hotmail.com

MISE EN VALEUR DES VESTIGES DE LA CHAPELLE DE SAINT-LEGIER

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Plan - soumission

FICHER:
09-01 STL EXE 2010.12.20.dwg

Dates - modifications:
06.01.2011

PLAN NO : 09-10.01

ECH: 1/100
DATE: 20.12.2010

DESSIN: cap + jcd

FORMAT: A3